



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE**

LE LUNDI 11 MARS 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, le lundi 11 mars 2019 à 19 h 30. La séance est présidée par son honneur la mairesse Madame Céline Geoffroy. Sont également présents Mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Mélanie Laplante, Claire Sarrazin et Messieurs les conseillers Gaétan Desmarais, Michel Picard et Pierre Venne.

La secrétaire-trésorière, Madame Marie-Claude Parent, est aussi présente.

- 
- 01- Ouverture de l'assemblée;
  - 02- Adoption de l'ordre du jour;
  - 03- Adoption des procès-verbaux;
    - 3.1- Séance ordinaire du lundi 11 février 2019 et séance extraordinaire du lundi 25 février 2019;
  - 04- Approbation des comptes payables et payés;
  - 05- Correspondance;
  - 06- Trésorerie;
    - 6.1- Rapport de l'état des finances au 1<sup>er</sup> mars 2019 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;
  - 07- Rapport des comités;
  - 08- Urbanisme et mise en valeur du territoire;
  - 09- Avis de motion et dépôt de projet de règlement;
  - 10- Adoption de règlement;
  - 11- Affaires nouvelles et varia;
    - Administration :
      - 11.1- Studio Ysabelle Forest enr. – Mandat pour séances de poses individuelles (4);
      - 11.2- PG Solutions - Achat du logiciel de gestion SyGed : Gestion des dossiers physiques et Gestion électronique des documents;
      - 11.3- Logixia (9138-5153 Québec inc.) – Achat de matériel informatique;
      - 11.4- Affichage d'une offre d'emploi étudiant pour le Service des travaux publics;
      - 11.5- Priorité StraTJ - Mandat pour la refonte du plan des mesures d'urgence;
      - 11.6- Remboursement des frais encourus/cellulaire – Directeur des travaux publics et inspecteur municipal;
      - 11.7- COMBEQ- Adhésion 2019 – Directeur des travaux publics et inspecteur municipal;
      - 11.8- Demande de soutien financier au fonctionnement du CCJ;
      - 11.9- Embauche d'une technicienne à la comptabilité;
      - 11.10- Vitrierie Lafortune inc. – Achat de panneaux de verre - Salle du conseil;
    - Voirie ;
    - Eau potable et égout :
      - 11.11- Nordikeau inc. – Paiement de facture n° FA-18-4159 : travaux supplémentaires à la station d'épuration;
      - 11.12- Les Produits Énergétiques GAL inc. – Réparations de la génératrice à la station d'égout;
      - 11.13- Entreprise Bertrand Bellemare inc. – Éclairage de l'hôtel de ville;
      - 11.14- Mandat à l'ingénieur pour l'installation d'un broyeur à la station de pompage;
    - Bibliothèque;
      - 11.15- Affichage d'une offre d'emploi étudiant pour la Bibliothèque municipale;
    - Loisir :
      - 11.16- Activités culturelles estivales du Service des loisirs – Autorisation des prévisions budgétaires;
      - 11.17- Activité de reconnaissance des bénévoles du 11 avril 2019 - Autorisation des prévisions budgétaires;
      - 11.18- Activité *Chasse aux cocos* du 22 avril 2019 – Autorisation de dépenses;
      - 11.19- Renouvellement de la certification OSER-JEUNES du CRÉVALE;
      - 11.20- Programme financier d'activités physiques 2018-2019 – Kino Québec – Demande d'équipements;



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 12- Période de questions;  
13- Levée de l'assemblée.
- 

**01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente de l'assemblée, Madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

**02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QU'**un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-03-88**

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

**03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1- Séance ordinaire du lundi 11 février 2019 et séance extraordinaire du lundi 25 février 2019**

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu leurs procès-verbaux, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

**2019-03-89**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 11 février 2019 et de la séance extraordinaire du lundi 25 février 2019.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

**04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS**

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du Règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil municipal de l'approuver;

**2019-03-90**

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin  
Et résolu :

D'approuver les comptes à payer au montant de **228 732,49 \$** et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière



05- **CORRESPONDANCE**

**Dépôt de la liste de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance du mois en cours, reçue à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

06- **TRÉSORERIE**

6.1- **Rapport de l'état des finances au 1<sup>er</sup> mars 2019 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de l'état des finances au 1<sup>er</sup> mars 2019.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

07- **RAPPORT DES COMITÉS**

La conseillère Madame Marthe Blanchette informe que l'activité Chasse aux cocos se tiendra le 22 avril 2019. Également, elle mentionne que l'événement reconnaissance des bénévoles aura lieu le jeudi 11 avril prochain.

En second lieu, Monsieur Michel Picard transmet l'information à l'effet que Lourdes en Fleurs reviendra cette année et que des activités préparatoires sont en cours.

08- **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

09- **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

10- **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

11- **AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA**

**ADMINISTRATION :**

11.1- **Studio Ysabelle Forest enr. – Mandat pour séances de poses individuelles (4)**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la prise de photos des nouveaux employés municipaux (4) pour la mise à jour du site Web ainsi que d'autres moyens de communication à l'interne;

**ATTENDU QUE** les séances de poses individuelles seront réalisées par la photographe Ysabelle Forest au coût de 45 \$ par personne, pour un montant total de 180 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

2019-03-91

Il est proposé par Monsieur Michel Picard  
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte la soumission du Studio Ysabelle Forest et autorise un montant de 180 \$, plus les taxes applicables, pour la prise de photos des membres de l'équipe municipale.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.2- PG Solutions - Achat du logiciel de gestion SyGed : Gestion des dossiers physiques et Gestion électronique des documents**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est assujettie à la Loi sur les archives, à la Loi d'accès à l'information dans le secteur public et parapublic et à la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information;

**ATTENDU QUE** la municipalité utilise présentement la suite PG Solutions pour son service de comptabilité et d'urbanisme;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de mettre à niveau la méthode de travail et la classification pour l'ensemble des documents d'archives de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ;

**ATTENDU QUE** PG Solutions a soumis une offre de service datée du 27 février 2019, sous le numéro # 7MNOT35-001999-EF2 pour l'achat et l'implantation du logiciel SyGed, à savoir :

• Licences – Unique	3 185,00 \$
• Services professionnels – Unique	2 285,00 \$
• Programme CESA – Récurrent	<u>700,00 \$/an</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>6 170,00 \$</b>

**ATTENDU QUE** le prix des services professionnels regroupe les frais liés aux services d'installation, d'activation, d'accompagnement et de formation;

**ATTENDU QUE** les prix soumis dans l'offre sont ceux de 2018 et que PG Solutions s'engage à honorer ceux-ci, si le mandat est accordé au plus tard le 30 mars 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-03-92**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte la proposition de PG Solutions et procède à l'achat du module SyGed d'un montant de 6 170,00 \$, plus les taxes applicables, pour la gestion documentaire des archives municipales.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.3- Logixia (9138-5153 Québec inc.) – Achat de matériel informatique**

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de procéder au remplacement de certains postes informatiques du bureau municipal ;

**ATTENDU QUE** Logixia (9138-5153 Québec inc.) a déposé une proposition (n° 0001092) pour l'acquisition de ces équipements au montant de 4 335,00 \$, plus les taxes applicables, comme si elle était ici au long reproduite;



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-03-93**

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte l'offre de Logixia (9138-5153 Québec inc.) du 19 février 2019 au montant total de 4 984,17 \$ (taxes incluses).

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.4- Affichage d'une offre d'emploi étudiant pour le Service des travaux publics**

**ATTENDU** les travaux à accomplir lors de la période estivale par le Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-03-94**

Il est proposé par Madame Mélanie Laplante  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la parution d'une offre d'emploi afin d'embaucher un étudiant à l'été 2019 au Service des travaux publics, soit pour une période variant de 8 à 10 semaines, à raison de 35 heures par semaine, au taux horaire maximal de 15,00 \$ de l'heure.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.5- Priorité StraTJ - Mandat pour la refonte du plan des mesures d'urgence**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2019-02-60 autorisant la directrice générale à mandater une firme extérieure pour procéder à la refonte du plan des mesures d'urgence;

**ATTENDU QUE** la firme Priorité StraTJ a déposé une proposition de services professionnels pour l'application OMSC ainsi que l'Application Alerte aux citoyens, comme si elle était ici au long reproduite;

**ATTENDU QUE** la proposition numéro 1175 s'élève à un montant de 2 250,00 \$, plus les taxes applicables, relativement à l'intégration de l'application OMSC Sécurité civile, ainsi que les frais de support technique et de mise à jour;

**ATTENDU QUE** la proposition numéro 1176 s'élève à un montant de 1 815,00 \$, plus les taxes applicables, concernant l'application ALERTE aux citoyens ainsi que les frais de services en continu, de support technique et de mises à jour ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-03-95**

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne  
Et résolu :



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la firme Priorité StraTJ, en date du 27 février 2019, pour un montant total de 4 065,00 \$, plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.6- Remboursement des frais encourus/cellulaire – Directeur des travaux publics et inspecteur municipal**

ATTENDU QUE Monsieur Christian Lévesque, directeur des travaux publics et inspecteur municipal, doit régulièrement quitter le bureau pour faire des inspections sur le territoire et qu'il peut être appelé en tout temps en cas d'urgence;

ATTENDU QUE M. Lévesque doit demeurer disponible et être facilement joignable en tout temps, notamment pour la gestion de situations d'urgence relevant de son expertise;

**EN CONSÉQUENCE,**

2019-03-96

Il est proposé par Monsieur Michel Picard  
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense de remboursement de 25 \$ par mois à Monsieur Christian Lévesque, directeur des travaux publics et inspecteur municipal, en compensation des frais de cellulaire encourus.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.7- COMBEQ- Adhésion 2019 – Directeur des travaux publics et inspecteur municipal**

2019-03-97

Il est proposé par Madame Mélanie Laplante  
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 375 \$, plus les taxes applicables, à titre de renouvellement de la cotisation annuelle pour permettre au directeur des travaux publics et inspecteur municipal d'adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement, pour l'année 2019.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière



**11.8- Demande de soutien financier au fonctionnement du CCJ**

2019-03-98

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette  
Et résolu :

Que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes accède à la demande de soutien financier pour le fonctionnement, déposée par le Centre Culturel de Joliette (CCJ), pour un montant de 1 500,00 \$ annuellement, suivant une entente d'une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021, avec toutes les conditions et avantages pour la Municipalité et ses citoyens, tel que spécifié dans la demande datée du 22 octobre 2018.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.9- Embauche d'une technicienne à la comptabilité**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes désire procéder à l'embauche d'une technicienne à la comptabilité;

**ATTENDU QUE** le poste a été offert à l'interne et qu'aucune candidature n'a été déposée;

**ATTENDU QUE** suite à l'affichage du poste, la Municipalité a reçu plusieurs candidatures et le comité de sélection a rencontré les candidates retenues en entrevue;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection formé à cet effet a fait part de ses recommandations;

**EN CONSÉQUENCE,**

2019-03-99

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin  
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal, sous la recommandation du comité des ressources humaines, procède à l'embauche de Madame Véronique Laporte au poste de technicienne à la comptabilité avec le statut de personne salariée à l'essai, tel que défini à l'article 2.03 de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique;

Que l'horaire de travail sera de 28 heures semaine, réparti sur quatre jours;

Que la date du début d'emploi est fixé au lundi 1<sup>er</sup> avril 2019;

Que le conseil municipal souhaite la bienvenue à Mme Laporte au sein de sa nouvelle équipe ainsi que la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions;

Que copie de la présente résolution soit transmise à Mme Laporte.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

**11.10- Vitrerie Lafortune inc. – Achat de panneaux de verre - Salle du conseil**

2019-03-100

Il est proposé par Monsieur Michel Picard  
Et résolu :



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 6 655,00 \$, plus les taxes applicables, auprès de Vitrierie Lafortune Inc. pour l'installation de deux (2) panneaux fixes de verre avec portes coulissantes dans la salle du conseil, permettant ainsi de délimiter les deux salles de réunions, soit la salle du conseil municipal et la salle de conférence.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**VOIRIE :**

**EAU POTABLE ET ÉGOUT :**

**11.11- Nordikeau inc. – Paiement de facture n° FA-18-4159 : travaux supplémentaires à la station d'épuration**

**ATTENDU QUE** Nordikeau inc. a dû intervenir durant le mois de décembre pour des travaux supplémentaires à la station d'épuration de la municipalité;

**ATTENDU** la facture reçue datée du 31 décembre 2018 au montant de 100,00 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-03-101**

Il est proposé par Monsieur Pierre Venne  
Et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture n° FA-18-4159 au montant de 100,00 \$, plus les taxes applicables, à Nordikeau inc. pour services professionnels rendus relativement à des interventions effectuées à la station d'épuration.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.12- Les Produits Énergétiques GAL inc. – Réparations de la génératrice à la station d'égout**

**ATTENDU QUE** Les Produits Énergétiques GAL inc. a soumis une offre de service datée du 12 février 2019, sous le numéro 6109, pour l'inspection du groupe électrogène, le remplacement du liquide à refroidissement et des boyaux du radiateur, du thermostat et de la courroie de la génératrice;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-03-102**

Il est proposé par Madame Mélanie Laplante  
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte l'offre de service de Les Produits Énergétiques GAL inc. au montant de 1 249,46 \$, plus les taxes applicables, pour procéder aux réparations de la génératrice à la station d'égout.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**





*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.13- Entreprise Bertrand Bellemare inc. – Éclairage de l'Hôtel de ville**

**ATTENDU QUE** l'Entreprise Bertrand Bellemare inc. a déposé la facture numéro 34674 suite à des travaux d'installation de lumières DEL effectués au bâtiment extérieur de l'Hôtel de ville ;

**ATTENDU** la facture reçue datée du 24 février 2019 au montant de 1 450,00 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

2019-03-103

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin  
Et résolu :

D'entériner le paiement de la facture d'un montant total de 1 667,14 \$ (taxes incluses) à l'Entreprise d'électricité Bertrand Bellemare inc.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.14- Mandat à l'ingénieur pour l'installation d'un broyeur à la station de pompage**

**ATTENDU QUE** l'installation d'un broyeur est requise à la station de pompage permettant de corriger une problématique de blocage de débris causant ainsi des bris de pompe;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a demandé l'avis d'un ingénieur afin de procéder à l'installation du broyeur;

**ATTENDU QUE** la firme d'ingénieurs Parallèle 54 a déposé une offre de services professionnels;

**EN CONSÉQUENCE,**

2019-03-104

Il est proposé par Monsieur Michel Picard  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le mandat à la firme Parallèle 54 Expert conseil, sous forme de « soutien technique », à taux horaire, à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire de 5 000 \$, avant taxes, le tout basé sur les taux horaires définis à l'annexe 1 du Barème des honoraires, édition 2019 de l'Association des firmes de génie-conseil Québec.

QU'advenant le cas où une enveloppe budgétaire supplémentaire devenait requise ou si des plans et devis pour construction étaient nécessaires, une entente supplémentaire sera nécessaire.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**BIBLIOTHÈQUE :**

**11.15- Affichage d'une offre d'emploi étudiant pour la Bibliothèque municipale**

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'embaucher un étudiant à la bibliothèque municipale de Notre-Dame-de-Lourdes pour la période estivale 2019;

**ATTENDU QUE** cet étudiant sera principalement affecté à l'entrée de données suite à l'implantation d'un logiciel de gestion informatisée à la bibliothèque;

**EN CONSÉQUENCE,**

2019-03-105

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la parution d'une offre d'emploi afin d'embaucher un étudiant pour travailler à la bibliothèque municipale, soit pour une période de 10 semaines, à raison de 30 heures semaine, au taux horaire maximal de 15,00 \$ de l'heure.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**LOISIRS :**

**11.16- Activités culturelles estivales du Service des loisirs – Autorisation des prévisions budgétaires**

**ATTENDU QUE** la technicienne en loisirs a préparé quelques activités culturelles estivales, telles que la projection de films, la tenue de spectacle d'humour, etc.

**ATTENDU QUE** dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des menues dépenses doivent être payées sur réception et en espèces;

**EN CONSÉQUENCE,**

2019-03-106

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le déroulement de ces activités au cours de l'été 2019;

Que le conseil municipal approuve le budget préparé par la technicienne en loisirs et en autorise les dépenses présentées dans le tableau ci-dessous.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**



Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

<b>CINÉMA ET HUMOUR</b>	
<b>Dépenses 02,70155,447</b>	<b>Budget 2019</b>
Permis pour film	65,00 \$
Film 4 films	1 800,00 \$
Québec son	2 650,00 \$
Pop corn 4 films Popcorn + gobelet	350,00 \$
Divers (jus, boisson gazeuse, eau, etc.)	150,00 \$
<b>Nouveautés</b>	
1 spectacle humour (relève)	2 250,00 \$
location d'équipement (lumière, micro casque)	250,00 \$
Poste + impression couleurs	500,00 \$
<b>Contribution de la municipalité</b>	<b>8 015,00 \$</b>
Achat d'une machine à popcorn : 500 \$ + taxes	
02,70150,447	

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.17- Activité de reconnaissance des bénévoles du 11 avril 2019 - Autorisation des prévisions budgétaires**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite organiser à nouveau cette année une activité de reconnaissance de ses bénévoles qui aurait lieu le jeudi 11 avril 2019;

**ATTENDU QUE** la technicienne en loisirs a préparé une estimation des dépenses qui seront encourues dans le cadre de cette activité;

**ATTENDU QUE** dans la préparation de cette activité, de menus dépenses doivent être payées sur réception et en espèces;

**EN CONSÉQUENCE,**

2019-03-107

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette  
Et résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité : *Souper des bénévoles* du jeudi 11 avril 2019;
- 3- Que le Conseil municipal approuve le budget suivant préparé par la technicienne en loisirs et en autorise les dépenses suivantes:

<b>SOIRÉE DES BÉNÉVOLES 11 avril 2019</b>	
<b>Dépenses 02-70152-459</b>	<b>Budget 2019</b>
Spectacle	1 350,00 \$
Permis de réunion	46 \$
Buffet	2 000,00 \$
Alcool	250,00 \$
Décoration	150,00 \$
Cadeaux (tirages) + commandites	300,00 \$
Autre (location jeux de lumières)	150,00 \$
Cadeaux aux bénévoles (individuel)	650,00 \$
<b>Contribution de la municipalité</b>	<b>4 896,00 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**



Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.18- Activité Chasse aux cocos du 22 avril 2019 – Autorisation de dépenses**

**ATTENDU QUE** le Conseil désire offrir à nouveau cette année l'activité de *Chasse aux cocos* à ses citoyens;

**ATTENDU QUE** la technicienne en loisirs, madame Stéphanie Dubuc, a préparé les prévisions budgétaires nécessaires à la tenue de l'activité 2019;

<b>CHASSE AUX COCOS - 22 avril 2019 13 h</b>	
<b>Dépenses 02-70159-459</b>	<b>Budget 2019</b>
Animation clin d'oeil	2 200 \$
Sac de surprise	300,00 \$
Divers	50,00 \$
<b>Total</b>	<b>2 550,00 \$</b>
<b>Animateur autre : 02.70157.141 (7019)</b>	<b>Budget 2019</b>
Animateur Chasse aux cocos 12 X 5 SALAIRE + CSST + AVANTAGES	66,44 \$
Animateur Chasse aux cocos 12 X 5 SALAIRE + CSST + AVANTAGES	66,44 \$
<b>Total</b>	<b>132,88 \$</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 682,88 \$</b>
<b>Contribution de la municipalité</b>	<b>2 682,88 \$</b>

**ATTENDU QUE** dans le cadre des opérations journalières de la Municipalité, des dépenses doivent être payées sur réception et en espèces;

**EN CONSÉQUENCE,**

2019-03-108

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette  
Et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la présentation de l'activité *Chasse aux cocos* du 22 avril 2019 à 13h;

Que le Conseil municipal approuve le budget préparé par la technicienne en loisirs et en autorise les dépenses présentées dans le tableau ci-haut.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.19- Renouvellement de la certification OSER-JEUNES du CRÉVALE**

**ATTENDU QUE** le renouvellement de la contribution permet le déploiement efficace du programme et rappelle également que, collectivement, nous choisissons que la persévérance scolaire et la réussite éducative de chaque jeune lanadois demeurent une priorité régionale;

**EN CONSÉQUENCE,**

2019-03-109

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin  
Et résolu :



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de la certification OSER-JEUNES au montant de 100,00 \$, non taxable.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.20- Programme financier d'activités physiques 2018-2019 – Kino Québec – Demande d'équipements**

**ATTENDU QUE** le gouvernement provincial, dans le cadre du programme financier d'activités physiques 2018-2019 de Kino Québec, présente une aide supplémentaire en deux volets, telle que décrite, soit :

**Le premier volet** du programme rend possible l'achat d'équipements visant à favoriser la pratique régulière d'activités physiques à l'extérieur pendant la période hivernale;

**Le deuxième volet** du programme DANS LANAUDIÈRE...ÇA BOUGE !!! permet une participation physiquement active, d'avril à octobre, pour la pratique d'activités en plein air;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes désire participer à ces deux programmes afin de bonifier dans un premier temps son comptoir de prêts aux citoyens et lui permettre d'offrir des équipements de qualité lors d'activités familiales en hiver. En second lieu, pour offrir aux citoyens la pratique d'activités physiques extérieures ou de plein air afin qu'ils puissent demeurer actifs dans leur communauté;

**EN CONSÉQUENCE,**

2019-03-110

Il est proposé par Monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que Madame Stéphanie Dubuc, technicienne en loisirs, soit autorisée à déposer, une demande au programme financier d'activités physiques 2018-2019, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, et s'engage à réaliser le projet après approbation de Loisir et Sport Lanaudière.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

**12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y a eu une période de questions.



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

13- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

2019-03-111

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 h 44.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

*« Je, Céline Geoffroy, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

---

M<sup>me</sup> Céline Geoffroy  
Mairesse

---

M<sup>me</sup> Marie-Claude Parent  
Directrice générale et secrétaire-trésorière